Image not found or type unknown

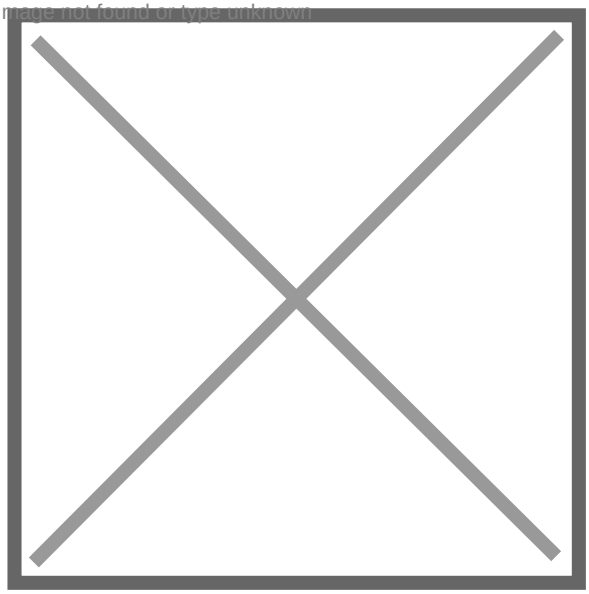

Sinistre non pris en charge peut conduire à un malus ?

Par **reizel**, le **30/06/2011** à **20:13**

Bonjour,

Ma voiture est tombée en panne le mois dernier. J'ai donc appelé mon assureur pour demander un dépanneur. On m'a fait comprendre que je n'étais pas pris en charge (j'ai vérifié par la suite mon contrat et je ne suis en effet pas pris en charge).

Ma question est la suivante :
Est-ce que le fait de les avoir appelés et de leur avoir fait part de mon sinistre peut conduire à un malus pour moi lors d'un renouvellement de contrat ? Sachant que j'ai payé le dépanneur et la réparation.

Merci de vos réponses.

Par **MFOCHIVE**, le **11/07/2011** à **13:11**

Bonjour

A priori pas .surtout que ton assureur n'a pas impliqué dans lecadre de reglement de ce sinistre

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés